

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 0124-3 AMI/MINHDU/SG/PVGFD/REAF/RPM/RPMJC2/2026 DU 11 07 2026

Pays : Cameroun
Projet : *Projet des Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD)*
Financement : *Crédit IDA A-7793 et B-7794-CM*
Titre de la mission : *Recrutement d'une maîtrise d'œuvre privée pour la digitalisation des services, procédures et produits domaniaux, cadastraux, fonciers et patrimoniaux.*
N° de référence : *CM-MINHDU-561022-CS-QCBS du Plan de Passation de Marchés approuvé du 23 juillet 2026*

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), pour couvrir le coût du Projet Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de Consultants pour le **recrutement d'une maîtrise d'œuvre privée pour la digitalisation des services, procédures et produits domaniaux, cadastraux, fonciers et patrimoniaux.**
2. Les services de consultants comprennent entre autres le contrôle et surveillance du déroulement de toutes les étapes et la qualité des prestations et livrables produits par le prestataire chargé de la digitalisation des services, procédures et produits domaniaux, cadastraux, fonciers et patrimoniaux pour le compte du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières. Ces services comprennent les missions suivantes :
 - Appuyer / conseiller le MINDCAF dans les stratégies et préconisations en vue de la bonne exécution des activités ;
 - Proposer un plan de contrôle de la qualité basé sur les spécifications techniques et prescriptions du contrat ;
 - Examiner la méthodologie globale au début dudit projet ;
 - Contrôler les travaux de terrain ;
 - Valider chaque étape du projet et faire le contrôle qualité des différents livrables produits par le prestataire ;
 - Examiner les rapports d'étapes et livrables produits par le prestataire ;
 - Contrôler toutes les étapes de la réalisation de chacune des composantes ci-dessous citées pour qu'elles correspondent aux exigences du cahier de charges soumis au prestataire.

Les prestations techniques attendues par ces services de maîtrise d'œuvre privée sont regroupées en trois (03) principales composantes qui interagissent entre elles : à savoir :

- **Composante 1 : Conception, fourniture et installation d'un système d'information foncière (SIF) à Yaoundé et à Douala ;**
 - **Audit technique** : examen des infrastructures, logiciels, hébergement, cybersécurité ;
 - **Audit fonctionnel** : revue des processus de collecte, traitement et mise à jour des données, ainsi que les flux d'information ;
 - **Vérification sur site** : inspection de guichets fonciers, entrevues avec les agents ;
 - **Analyse juridique** : conformité aux lois foncières, gestion des droits et conflits ;
 - **Analyse de la gouvernance et des responsabilités des acteurs du secteur foncier et domanial** ;
 - **Evaluation de l'interopérabilité avec les autres systèmes indiqués dans le cahier de charges du prestataire** ;

- *Appui aux réformes* : propositions de mise à jour du cadre législatif et réglementaire organisationnel et opérationnel
- Composante 2 : Numerisation des archives cadastrales et foncières de Yaoundé et Douala
 - a. *Audit du processus de numérisation*
 - b. *Contrôle de la qualité des données converties*
 - c. *Audit de la sécurité et de la traçabilité*
 - d. *Revue documentaire et organisationnelle*
- Composante 3 : Mise en place de deux (02) stations GNSS permanentes ou stations CORS.
 - a. *Audit technique de la station GNSS*
 - b. *Audit du centre de diffusion et contrôle*
 - c. *Examen des protocoles et procédures*
 - d. *Revue documentaire et organisationnelle*
 - e. *Essais de performance*

Les Termes de Référence détaillés pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. La durée de cette prestation est de **trente-sept (37) mois** à compter de la date indiquée sur l'ordre de service de commencer les prestations.
4. Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, invite les firmes de consultants (ci-après désignés Consultants) à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdites prestations (brochures, description de missions semblables, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, ...)

N.B. : Bien vouloir justifier par les pages de garde et de signature du contrat, ainsi que les attestations de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions. La liste détaillée des références, faisant ressortir pour chacune, l'intitulé de la mission, l'année de réalisation, les dates de début et de fin de mission, le montant des travaux supervisés et le commanditaire.

Les critères de présélection sont les suivants :

- ✦ Justifier d'une expérience dans le domaine de la mise en œuvre et/ou suivi de l'implémentation des systèmes d'information foncière (SiF) ou géographique (SIG), de conversion des données et numérisation des documents, ainsi que des stations GNSS permanentes d'au moins cinq (05) ans ;
 - ✦ -Avoir réalisé, au cours des dix (10) dernières années, au moins trois (03) projets similaires, couvrant collectivement les composantes suivantes : (i) SiF/SIG, (ii) numérisation/gestion électronique de document (GED), (iii) stations permanentes/CORS. Une expérience intégrant plusieurs de ces composantes au sein d'un même projet, ainsi qu'une expérience en Afrique, seront considérées comme des atouts ;
 - ✦ Avoir une expérience antérieure sur des projets financés par la Banque mondiale ou d'autres institutions financières internationales constituera un atout.
5. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.15, 3.16 et 3.17 de la Section II du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'investissement (RPM) de la Banque mondiale (édition de septembre 2025) », le « Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt », sont applicables et disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : www.worldbank.org.
 6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
 7. De plus, le Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** telle que décrite dans le Règlement sus-décrit.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures ouvrables entre 08 heures à 17 heures heure locale et à l'adresse ci-dessous :

Unité de Gestion du Patrimoine et Gestion Foncière Durables

3ème étage du bâtiment C-TCRUS à la Rue Frédéric Foe, quartier Nkondromé, Montée Anne Rouge à Yaoundé E-mail : yaounde@cameroon.gov.cm ou envoyez par e-mail aux consultants intéressés à leur demande.

9. Les dossiers de candidature rédigés en français doivent parvenir être déposés soit en version numérique en formats PDF & Word par courrier électronique soit en version physique accompagnée de la version numérique sur clé USB en format PDF & Word en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies à l'adresse ci-dessus au plus tard _____, à quinze (15) heures heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UNE MAITRISE D'ŒUVRE PRIVEE POUR LA DIGITALISATION DES SERVICES, PROCEDURES ET PRODUITS DOMANIAUX, CADASTRAUX, FONCIERS ET PATRIMONIAUX ».

Yaoundé, le 11 sept 2019

Le Ministre

Copie :

- CC/PVGFD ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (pour publication) ;
- Affichage (pour information)